



Aïkido Club de Charenton
Fiche individuelle d'inscription 2024-2025
Enfants & Ados

Site : aikido@gudule.org contact : aikido.charenton@gmail.com



NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

Nom et Prénom du parent ou représentant légal :

Nom sur le chèque (si différent) :

Adresse postale :

Téléphone du parent ou représentant légal (**obligatoire**) :

e-mail⁽¹⁾ du parent ou représentant légal (**obligatoire**) ::

Téléphone de l'adhérent (facultatif) :

e-mail⁽¹⁾ de l'adhérent (facultatif) :

⁽¹⁾ mail de contact à usage strictement administratif, essentiel pour vous informer en cas de besoin.

Autorisations

M. / Mme..... autorise / n'autorise pas⁽²⁾ (rayer la mention inutile) l'Aïkido Club de Charenton à photographier ou à filmer mon enfant ou moi-même pour la promotion des activités sportives du Club (site internet du club, journal municipal, exposition, etc.)

Acceptez-vous de communiquer via le groupe WhatsApp ? OUI NON

⁽²⁾ Les images seront floutées.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du club au verso de cette fiche d'inscription (également consultable dans la salle ou sur internet)

Date : Signature du parent ou représentant légal :

Pièces à fournir obligatoirement au début du premier entraînement (hors cours d'essai)

- Le formulaire de licence de la fédération complété et signé (ne pas oublier de signer le volet supérieur et de conserver le volet inférieur).
- L'attestation sur l'honneur du questionnaire de santé complétée et signée avec, si nécessaire, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aïkido.
- Le règlement de la cotisation par chèque à l'ordre de : Aïkido Club de Charenton.
 - Enfant né à partir du 01/07/11 : **120 € par an⁽³⁾ (licence incluse)** ou 28 € (licence) + 40 € par trimestre
 - Enfant né avant le 01/07/11 : **135 € par an⁽³⁾ (licence incluse)** ou 38 € (licence) + 40 € par trimestre

⁽³⁾ En cas de cotisation annuelle, vous pouvez faire 2 ou 3 chèques qui seront prélevés sur 2 ou 3 mois.



REGLEMENT INTERIEUR

I. L'AIKIDO CLUB DE CHARENTON a pour but la pratique de l'Aïkido et de ses disciplines associées. Ses activités se déroulent dans la salle d'Aïkido du Gymnase Maurice Herzog, 9 Rue du nouveau Bercy à Charenton-le-Pont. Elles peuvent se dérouler également dans d'autres lieux (stages, événements sportifs, autres...).

II. La salle d'Aïkido du Gymnase Maurice Herzog est un équipement municipal mis à la disposition de l'ACC pour la pratique de l'Aïkido suivant un planning et des règles établies. L'accès à la salle, à ses équipements et à l'enseignement de l'Aïkido est placé exclusivement sous l'autorité des professeurs titulaires ou des responsables de l'association.

III. La saison sportive débute après la tenue du Forum des associations de Charenton-le-Pont et se termine en juillet. Toute personne désirant adhérer à l'ACC doit procéder à son inscription avant de commencer à pratiquer. Pour cela, elle doit :

- remplir la feuille individuelle de renseignements et compléter l'autorisation de prise de vue,

- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aïkido conformément à la législation en vigueur ou la photocopie de son passeport sportif fédéral dûment tamponné par le médecin,
- souscrire une licence à la fédération à laquelle le club est affilié,
- s'acquitter de la cotisation au club.

La cotisation au club peut être réglée en plusieurs fois (de 1 à 3) mais doit être soldée au plus tard à la fin du premier trimestre.

IV. Chaque pratiquant majeur doit être en possession de son passeport sportif. Il doit coller sur son passeport sportif le timbre de licence en cours et faire remplir, par son médecin, la partie réservée au certificat médical attestant de son aptitude à la pratique de l'Aïkido. Il doit remettre au club lors de son inscription un exemplaire de son certificat médical conforme à la législation en vigueur.

V. L'enseignement de l'Aïkido est placé sous la direction des professeurs diplômés au moins du Brevet d'Etat d'Eduteur Sportif 1er degré d'Aïkido. Ils sont secondés par une équipe d'enseignants au moins 1er Dan qu'ils désignent avec le président.

VI. Les pratiquants adultes ne peuvent participer au cours enfants que sur autorisation des enseignants désignés et/ou du président. De même, les pratiquants enfants ne peuvent pratiquer au cours adultes que sur avis des enseignants et/ou du président.

VII. En dehors des créneaux horaires et à l'extérieur de la salle d'Aïkido, les mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents (ou représentant légal). Les enfants sont sous la responsabilité du (des) professeur(s) désigné(s) pendant la durée des cours. Si, pour une raison quelconque, un enfant présent au cours ne peut s'entraîner, il doit rester à l'intérieur du dojo dans l'attente de ses parents. La présence et la fréquentation aux cours sont placées sous l'entière responsabilité des parents ou tuteurs légaux.

VIII. En accord avec la charte de la FFAB ainsi que de la charte du ministère de la Jeunesse et des Sports, la tenue traditionnelle pour pratiquer est uniquement constituée d'un kimono d'aïkido (veste, pantalon et ceinture), pieds nus et cheveux longs attachés. Pour des raisons de sécurité, les bijoux et autres accessoires sont interdits.

IX. Chaque pratiquant veillera au respect de l'étiquette propre à la discipline martiale, au respect des équipements (propreté des locaux à l'intérieur et à l'extérieur) et de la tranquillité du voisinage, à son hygiène personnelle (propreté des kimonos, propreté personnelle, ongles coupés, absence de bijoux, etc.) et au rangement du matériel à la fin des cours. Les enseignants se réservent le droit de refuser en cours les pratiquants ne respectant pas cette étiquette.

X. Les pratiquants ne doivent pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires. Le club décline toute responsabilité en cas de vol. Le club prête les armes aux débutants pour la première saison, ensuite, chaque pratiquant devra posséder ses armes personnelles.

Date :

Nom de l'adhérent :

**Signature de l'adhérent (du parent ou du représentant légal pour les mineurs)
accompagnée de la mention « Lu et approuvé » :**



REGLEMENT INTERIEUR

I. L'AIKIDO CLUB DE CHARENTON a pour but la pratique de l'Aïkido et de ses disciplines associées. Ses activités se déroulent dans la salle d'Aïkido du Gymnase Maurice Herzog, 9 Rue du nouveau Bercy à Charenton-le-Pont. Elles peuvent se dérouler également dans d'autres lieux (stages, événements sportifs, autres...).

II. La salle d'Aïkido du Gymnase Maurice Herzog est un équipement municipal mis à la disposition de l'ACC pour la pratique de l'Aïkido suivant un planning et des règles établies. L'accès à la salle, à ses équipements et à l'enseignement de l'Aïkido est placé exclusivement sous l'autorité des professeurs titulaires ou des responsables de l'association.

III. La saison sportive débute après la tenue du Forum des associations de Charenton-le-Pont et se termine en juillet. Toute personne désirant adhérer à l'ACC doit procéder à son inscription avant de commencer à pratiquer. Pour cela, elle doit :

- remplir la feuille individuelle de renseignements et compléter l'autorisation de prise de vue,

- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aïkido conformément à la législation en vigueur ou la photocopie de son passeport sportif fédéral dûment tamponné par le médecin,
- souscrire une licence à la fédération à laquelle le club est affilié,
- s'acquitter de la cotisation au club.

La cotisation au club peut être réglée en plusieurs fois (de 1 à 3) mais doit être soldée au plus tard à la fin du premier trimestre.

IV. Chaque pratiquant majeur doit être en possession de son passeport sportif. Il doit coller sur son passeport sportif le timbre de licence en cours et faire remplir, par son médecin, la partie réservée au certificat médical attestant de son aptitude à la pratique de l'Aïkido. Il doit remettre au club lors de son inscription un exemplaire de son certificat médical conforme à la législation en vigueur.

V. L'enseignement de l'Aïkido est placé sous la direction des professeurs diplômés au moins du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1er degré d'Aïkido. Ils sont secondés par une équipe d'enseignants au moins 1er Dan qu'ils désignent avec le président.

VI. Les pratiquants adultes ne peuvent participer au cours enfants que sur autorisation des enseignants désignés et/ou du président. De même, les pratiquants enfants ne peuvent pratiquer au cours adultes que sur avis des enseignants et/ou du président.

VII. En dehors des créneaux horaires et à l'extérieur de la salle d'Aïkido, les mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents (ou représentant légal). Les enfants sont sous la responsabilité du (des) professeur(s) désigné(s) pendant la durée des cours. Si, pour une raison quelconque, un enfant présent au cours ne peut s'entraîner, il doit rester à l'intérieur du dojo dans l'attente de ses parents. La présence et la fréquentation aux cours sont placées sous l'entière responsabilité des parents ou tuteurs légaux.

VIII. En accord avec la charte de la FFAB ainsi que de la charte du ministère de la Jeunesse et des Sports, la tenue traditionnelle pour pratiquer est uniquement constituée d'un kimono d'aïkido (veste, pantalon et ceinture), pieds nus et cheveux longs attachés. Pour des raisons de sécurité, les bijoux et autres accessoires sont interdits.

IX. Chaque pratiquant veillera au respect de l'étiquette propre à la discipline martiale, au respect des équipements (propreté des locaux à l'intérieur et à l'extérieur) et de la tranquillité du voisinage, à son hygiène personnelle (propreté des kimonos, propreté personnelle, ongles coupés, absence de bijoux, etc.) et au rangement du matériel à la fin des cours. Les enseignants se réservent le droit de refuser en cours les pratiquants ne respectant pas cette étiquette.

X. Les pratiquants ne doivent pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires. Le club décline toute responsabilité en cas de vol. Le club prête les armes aux débutants pour la première saison, ensuite, chaque pratiquant devra posséder ses armes personnelles.

Date :

Nom de l'adhérent :

**Signature de l'adhérent (du parent ou du représentant légal pour les mineurs)
accompagnée de la mention « Lu et approuvé » :**



FFAB AÏKIKAI DE FRANCE
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
D'AÏKIDO ET
DE BUDO
PLACE DES ALLÉES - 244 ROUTE DE BRUE-AURIAC
83149 BRAS - TÉL. 04 98 05 22 28
HTTPS://WWW.FFABAÏKIDO.FR - EMAIL : FFAB@AÏKIDOFFAB.FR
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

DEMANDE DE LICENCE SAISON 2024/2025

NOUVELLE LICENCE

RENOUELEMENT

ASBE 21 euros

dont part assurance : 1,45 €

ENFANT 28 euros

dont part assurance : 0,87 €

ADULTE 38 euros

dont part assurance : 1,45 €

DIRIGEANT 58 euros (voir mentions obligatoires**)

dont part assurance : 14,85 €

NOM DU CLUB

NUMERO DE LICENCE

NUMERO D'AFFILIATION

GRUPE AÏKIDO : AÏKIKAI G.H.A.A.N. D.I.R.A.F. AUTRE

BUDOS AFFINITAIRES : SYSTEMA AUTRE

MERCI D'ECRIRE LE PLUS LISIBLEMENT POSSIBLE NOTAMMENT VOTRE ADRESSE MAIL

Nom : Prénom :

Nom de naissance (obligatoire) : Date de naissance : / /

Ville de naissance (obligatoire) : Sexe : M F

Si Étranger, Pays et Ville de naissance (obligatoire) :

Tél : Email : @

Adresse :

Code Postal : Ville :

DATE DE DEBUT EN AÏKIDO : / /

GRADE DAN ACTUEL :

GRADE DAN AÏKIKAI : / /

** Mentions obligatoires :

Je suis enseignant :

Je suis responsable d'un club :

(rayer la mention inutile : président – trésorier – secrétaire)

SIGNATURE AU VERSO ➔



SAISON 2024/2025

GARANTIES D'ASSURANCES A REMETTRE A CHAQUE LICENCIE

CONTRAT N°58103727

CONTRAT LICENCE DE BASE FFAB
RESPONSABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT

ASSURES :

La FFAB, ses clubs affiliés, les dirigeants statutaires, le président, les adhérents licenciés à la FFAB, les professeurs diplômés d'état, les personnes bénévoles licenciées ou non de l'association, les préposés (extrait chapitre 5 des dispositions générales).

RESPONSABILITE CIVILE – Capitaux garantis :

Tous dommages confondus : 10.000.000 € par sinistre dont :

- Dommages matériels et immatériels consécutifs :

* 3.100.000 € par sinistre – franchise 100 €

- Dommages Immatériels non consécutifs ou purs :

* 800.000 € par sinistre – Franchise 800 €

- Dommages en cours d'exploitation résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle :

Tous dommages confondus :

* 600.000 € par année d'assurance franchise : 1.000 €

Sans pouvoir dépasser 150.000€ par année d'assurance pour les frais de présentation et de réparation des dommages environnementaux.

Défense Pénale et Recours suite à accident : 50.000 € par année d'assurance

– franchise 250 €

Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (chapitre 4 des dispositions générales)

INDIVIDUELLE ACCIDENTS :

Assurés sociaux et non assurés sociaux

Nous garantissons le paiement des prestations forfaitaires en cas d'accident corporel dont l'assuré serait victime au cours des activités assurées, y compris les déplacements.

Frais médicaux : jusqu'à concurrence de 7.622 € par sinistre y compris

le bris accidentel de lunettes – Sans franchise

Les soins dentaires et prothèses sont limités à 1.500 € par dent avec

un maximum de 3.500 € par sinistre

Nous intervenons après remboursement effectué par le régime social et la mutuelle

Licenciés autres que Dirigeants

Garantie Décès : 15.000 €

Incapacité permanente : 45.000 €

Licenciés Dirigeants

Garantie Décès : 25.000 €

Incapacité permanente : 150.000 €

ACTIVITES ASSUREES :

Pratique des disciplines suivantes : Aïkido, Budo, Aïkitaïso, Sabre et pratique des armes en général ainsi que tous les sports affinitaires non compétitifs

EXCLUSIONS GENERALES :

Demeurent exclus les risques suivants : infarctus du myocarde, embolie cérébrale, hémorragie méningée, toutes allergies ainsi que leurs conséquences.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'ATTESTE :

- Avoir pris connaissance de la notice d'assurance et adhérer simultanément au contrat collectif d'assurance souscrit auprès de ALLIANZ et à la licence F.F.A.B.
- Avoir été informé(e) de l'intérêt de souscrire les garanties complémentaires optionnelles, accidents corporels.
- Avoir pris connaissance et adhérer à l'ensemble des textes régissant le fonctionnement de la Fédération Française d'Aïkido et de Budo, (FFAB) et de ses organismes figurant sur le site Fédéral. www.ffabaikido.fr
- Autoriser la Fédération à recueillir les informations du formulaire pour la gestion du fichier des licenciés et toute action de diffusion d'information et de communication à l'attention des licenciés. Elles sont conservées et sont destinées à l'usage de la Fédération, de ses organes territoriaux, du club dans lequel je suis licencié(e) ainsi que des partenaires institutionnels de la Fédération (ex : Ministère des sports). Conformément à la loi, je peux exercer mon droit d'accès aux données me concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant la Fédération par mail et/ou par courrier en joignant une copie de ma carte d'identité ou de la carte d'identité du représentant légal.

POUR LES MAJEURS :

- Je fournis un certificat médical si je suis un nouvel adhérent, par décision volontaire, si j'ai déjà renouvelé ma licence deux fois sans fournir de certificat médical ou si j'ai répondu positivement à au moins une question figurant sur le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01.
Date du certificat médical :/...../.....
- J'ai répondu par la négative à toutes les questions figurant sur le questionnaire. Dans ce cas, je n'ai pas à fournir de certificat médical.

POUR LES MINEURS :

- Ils sont dispensés de la production d'un certificat médical mais ils doivent remplir, conjointement avec leur responsable légal, un questionnaire de santé.
 - En tant que personne exerçant l'autorité parentale, j'atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative, dans ce cas je n'ai pas à fournir de certificat médical.
 - J'ai répondu par l'affirmative à au moins une rubrique figurant sur le questionnaire, dans ce cas je fournis un certificat médical datant de moins de SIX MOIS de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aïkido.
Date du certificat médical :/...../.....
- Je suis informé(e) que la responsabilité de la FFAB et de ses organes déconcentrés ne peut être recherchée en cas d'erreur lors du renseignement du questionnaire médical.

Information des licenciés sur le contrôle automatisé des enseignants et dirigeants bénévoles et/ou salariés :

- La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif, et/ou de dirigeant bénévole, ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. Dans l'hypothèse où le contrôle mettrait en évidence une condamnation incompatible avec les fonctions exercées, une notification me sera adressée, ainsi qu'à la fédération et au club au sein duquel j'exerce comme éducateur ou exploitant. Je serai alors dans l'obligation de quitter mes fonctions. A défaut, une sanction pénale pourra être prononcée en application des articles L.212-10 et L. 322-4 du code du sport. J'ai compris l'objet de ce contrôle.
- Si je ne l'accepte pas, je dois avertir la fédération de mon intention de quitter mes fonctions d'éducateur et/ou de dirigeant.

DATE et SIGNATURE DU LICENCIÉ
ou du REPRESENTANT LEGAL

La F.F.A.B. s'engage à respecter la confidentialité des données qu'elle récolte et atteste ne pas les réutiliser à d'autres fins que celles en lien avec son objet social.



GARANTIE COMPLEMENTAIRE DIRIGEANTS ENSEIGNANTS		
ASSURES : Les Dirigeants et Enseignants nominativement désignés, titulaire d'une licence délivrée par la FFAB en cas d'accidents corporels dont ils seraient personnellement victimes à l'occasion de la pratique de titre d'amateur A L'EXCLUSION DE TOUTES COMPETITIONS.	CAPITAUX : Garantie Décès : 25.000 € Incapacité permanente : 140.000 € Sans Franchise Les indemnités journalières ne sont pas comprises dans cette garantie, il convient de souscrire à l'option facultative assurance complémentaire licence (voir tableau ci-dessous)	
ACTIVITES ASSUREES : Pratique des disciplines suivantes : Aïkido, Budo, Aïkïtaïso, Sabre et pratique des armes en général ainsi que tous les sports affinitaires non compétitifs.		
GARANTIE PROTECTION JURIDIQUE		
La garantie est accordée personnellement aux Dirigeants de la FFAB, organisateur et professeur, et ce, lorsque cette activité rentre bien dans l'objet de la FFAB, et s'exerce sous couvert de celle-ci.		
TERRITORIALITE : La garantie s'applique à tous litiges qui relèvent de la compétence d'un tribunal de l'un des états suivants : France métropolitaine et départements d'Outre-mer, autres états membres de l'Union européenne, Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint Marin, Suisse et Vatican.		
MONTANTS DE GARANTIE : 16.000€ TTC par litige dont expertise judiciaire 4.800 € TTC par litige - Seuil d'intervention 380 € TTC par litige		
ASSURANCE COMPLEMENTAIRE A LA LICENCE FFAB N° 56996460 ADHESION FACULTATIVE A TOUS LES PRATIQUANTS LICENCIES		
GARANTIES	CAPITAUX	FRANCHISES
RESPONSABILITE CIVILE : Tous dommages confondus Dommages matériels et Immatériels sauf cas ci-après : Vol Biens remis ou déposés Dommages Immatériels non consécutifs		
	1.000.000 € par sinistre	500 €
	500.000 € par sinistre	500 €
	15.000 € par sinistre	500 €
	50.000 € par sinistre	500 €
	300.000 € par sinistre	500 €
ACCIDENTS CORPORELS		
	OPTION 1	OPTION 2
Décès	25.000 €	50.000 €
Incapacité permanente	40.000 €	70.000 €
Indemnité journalière	15 € par jour	30 € par jour
Frais médicaux	3.500 €	5.000 €
PRIME TTC	69,02 €	87,85 €

**COMPLEMENTAIRE
DIRIGEANTS**

**PROTECTION
JURIDIQUE
DIRIGEANTS**

**COMPLEMENTAIRE
LICENCE
FACULTATIVE**

NB : Les bordereaux de souscription complémentaire licence à options sont disponibles dans les clubs ou au siège de la FFAB à BRAS ou bien sur simple demande par mail : mvp@samvp.com

Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE (.....), HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

<p>Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.</p>		
<p>Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a t'il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.</p>		
Tu es une fille <input type="checkbox"/>	un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : ____ ans
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As- tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.		



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A remplir par le représentant légal et à fournir **obligatoirement** avec la demande de licence

NOM- PRENOM DU LICENCIÉ : _____

J'atteste avoir répondu NON à toutes les questions figurant sur le questionnaire médical des mineurs. Dans ce cas, je n'ai pas à fournir de certificat médical pour le mineur dont j'ai la responsabilité légale.

J'ai répondu OUI à au moins une question figurant sur le questionnaire médical des mineurs. Dans ce cas, je fournis un certificat médical datant **de moins de SIX MOIS** pour le mineur dont j'ai la responsabilité légale.

Je suis informé(e) que la responsabilité de la F.F.A.B. et de ses organes déconcentrés ne peut être recherchée en cas d'erreur lors du renseignement de celui-ci.

Date du certificat médical : /...../.....

**DATE et SIGNATURE DU
REPRESENTANT LEGAL**

--